



Pour diffusion immédiate

**Programme 2016 de protection des forêts
contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)**

UN AUTRE PROGRAMME BIEN RÉUSSI!

Québec, le 15 septembre 2016 – Répartie entre la Côte-Nord, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, c'est une superficie d'un peu plus de 211 000 hectares qui a été traitée grâce au programme de protection de la SOPFIM. À la suite des pulvérisations aériennes, soit de la mi-juillet à la mi-août, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a réalisé le relevé aérien de la défoliation annuelle attribuable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour la saison 2016.

En période épidémique, cet inventaire se déroule sur une base annuelle, afin d'identifier, de circonscrire et de cartographier les aires forestières défoliées par l'insecte. Outre l'obtention d'un portrait général du comportement annuel de l'épidémie et des niveaux de dommage afférents, cet exercice permet d'orienter la stratégie globale d'intervention du MFFP, incluant le recours aux pulvérisations aériennes d'insecticide biologique (*Btk*). De plus, ce type d'inventaire s'applique également aux aires traitées dans le but d'évaluer l'ensemble d'un programme de lutte directe.

L'objectif annuel visé par un programme opérationnel de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique demeure la protection de 50 % du feuillage de l'année courante (défoliation ≤ 50 %). De façon générale, un programme est jugé satisfaisant lorsque la SOPFIM atteint cet objectif de protection sur un minimum de 70 % des aires traitées (objectif cible du MFFP).

Globalement, l'évaluation aérienne du MFFP démontre que 87 % de la superficie protégée (211 660 ha) a atteint l'objectif annuel de protection du feuillage.

Défoliation Nulle 0 %		Défoliation Légère 1 – 34 %		Défoliation Modérée (-) 35 – 49 %		Défoliation Modérée (+) 50 – 69 %		Défoliation Grave 70 – 100 %	
(Ha)	(%)	(Ha)	(%)	(Ha)	(%)	(Ha)	(%)	(Ha)	(%)
0	0,0	148 818	70,3	36 221	17,1	24 921	11,8	1700	0,8

... 2

Selon les quatre régions concernées par le programme, soit le Bas-Saint-Laurent (97 199 ha), le Saguenay–Lac-Saint-Jean (32 254 ha), la Côte-Nord (65 329 ha) et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (16 878), le relevé indique des résultats de 80 %, 99 %, 99 % et 62 %, respectivement.

La performance décevante observée dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine s’explique principalement par des conditions météorologiques moins favorables aux pulvérisations aériennes en 2016, d’où les retards considérables pour l’application du *Btk*. En ajoutant de fortes populations de TBE dans cette équation, il ne fait aucun doute que l’objectif devient difficile à atteindre. À titre indicatif, les populations larvaires avant traitement se chiffraient à 11 larves/branche (Côte-Nord), 26 larves/branche (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine), 31 larves/branche (Saguenay–Lac-Saint-Jean) et 35 larves/branche (Bas-Saint-Laurent).

Pour une huitième année consécutive, la SOPFIM a démontré son expertise en matière de protection directe des forêts aux prises avec la TBE. Sur la base de l’évaluation aérienne des aires traitées, la moyenne de réussite de 2009 à 2016 des programmes de pulvérisation se situe à 85 %. De plus, seulement une moyenne de 5 % des superficies protégées depuis 2009 ont subi une défoliation grave du nouveau feuillage.

La SOPFIM tient à rappeler que l’approche préconisée au Québec demeure la protection du feuillage des arbres attaqués visant à maintenir les forêts vivantes. Cette stratégie s’avère non seulement très efficace, mais également rentable au niveau socio-économique, ce qui implique la meilleure protection au plus bas coût possible.

Malgré les bons résultats du programme 2016, l’épidémie ne fait pas relâche et la SOPFIM devra continuer de tout mettre en œuvre afin de protéger nos forêts. Rappelons que l’équipe de la SOPFIM est toujours présente sur le terrain, afin de compléter les relevés forestiers et entomologiques qui serviront à la planification du programme de protection 2017 si le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en fait la demande.

Les personnes désirant en connaître davantage sur le programme de la saison 2016 peuvent le faire en composant le 1 877 224-3381 ou en consultant le site Internet de la SOPFIM au www.sopfim.qc.ca.

La SOPFIM est une entreprise privée à but non lucratif, administrée conjointement par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et l’industrie forestière du Québec. Seul organisme reconnu dans la lutte biologique contre les insectes ravageurs forestiers au Québec, la SOPFIM a pour mission d’*offrir des services spécialisés de lutte contre les insectes qui menacent les forêts, l’agriculture et la santé humaine.*

- 30 -

Source : Isabelle Lapointe
Responsable des ressources humaines et des communications
Téléphone : 418 681-3381 poste 266
Cellulaire : 418 261-3325
i.lapointe@sopfim.qc.ca